

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 9 décembre 2011

■ Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de Service Public pour le transport des Communes de La Ciotat et Ceyreste

La Société CIOTABUS a remis son rapport annuel 2010 relatif à l'exploitation du réseau transport en commun des communes de la Ciotat et de Ceyreste. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

Compte-rendu technique

I/ Offre kilométrique

Elle est en légère augmentation de 1.47 %. 624 537 km ont été parcourus en 2010 contre 615 489 km en 2009.

L'offre de transport du réseau n'a pas évolué et est toujours composée de 7 lignes urbaines, 1 service à la demande et 1 ligne scolaire.

II/ Fréquentation

Après une légère baisse constatée en 2009, on observe une stabilisation de la fréquentation en 2010 avec 776 091 voyageurs contre 774 323 en 2009 (+ 0.23%).

III/ Démarche qualité :

Le contrat prévoit la mise en œuvre d'une démarche qualité basée sur différents critères (points d'arrêt, propreté des véhicules, ponctualité...) destinés à évaluer et optimiser le service.

MPM a audité le délégataire tout au long de l'année. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. Ainsi, conformément aux engagements contractuels, MPM a versé à CIOTABUS, au titre de l'intéressement 67 422.30 euros HT.

Compte rendu financier

L'engagement sur les recettes 2010 s'élevait à 443 325 euros HT, or les recettes réellement réalisées s'élèvent à 482 156 euros HT, soit un différentiel positif de 38 831 euros HT pour le délégataire.

L'engagement prévisionnel sur les dépenses indiqué dans la convention s'élève pour l'année 2010 à 2 365 439 euros HT. Conformément à l'article 21 du contrat, ces dépenses sont

actualisées annuellement en fonction d'une formule d'indexation. Le montant de l'actualisation en 2010 est de 325 296 euros HT.

Ainsi, l'engagement des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève en définitif à 2 690 735 euros HT indexation comprise.

Le calcul de la contribution financière forfaitaire versée par MPM pour équilibrer les comptes de la délégation de service public correspond à l'écart entre l'engagement de dépenses révisé et l'engagement des recettes.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, la contribution financière forfaitaire versée par MPM au délégataire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 2 247 410 euros HT.

Conclusion :

Le réseau n'a pas connu en 2010 de création d'offre supplémentaire. Malgré tout on peut constater une légère augmentation de la fréquentation liée à l'utilisation accrue du réseau par les écoles primaires de La Ciotat à partir du dernier trimestre 2010. En effet, La Ville de La Ciotat en partenariat avec MPM a financé un «pass liberté» pour tous les primaires leur permettant de se déplacer en utilisant le réseau pendant les temps scolaires pour réaliser les diverses activités.